

LIGUE EST DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

OPEN DE LIGUE - OPEN DE COMITE

ARTICLE 1

Les inscriptions sont clôturées la veille de la compétition. Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le club organisateur en présence du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes ou d'un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 2

Le montant des inscriptions, fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'assemblée générale, s'élève à 10,00 € pour un senior (dont 1,50 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes) et à 4,00 € pour un junior (dont 1,50 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). Les inscriptions et leur règlement doivent parvenir, au plus tard, la veille de la compétition au club organisateur. Aucune inscription ne peut être acceptée sur place le jour de la compétition.

ARTICLE 3

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures. La compétition commence par la catégorie "double" qui doit être achevée avant le début de la compétition de la catégorie "simple". Elle se déroule par élimination directe quel que soit le nombre de participants. Les matchs se jouent en 3 manches gagnantes jusqu'aux quarts de finales inclus. Les demi-finales et la finale se jouent en 4 manches gagnantes.

ARTICLE 4

La compétition de la catégorie "junior" peut débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement de la compétition de la catégorie "double". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans la catégorie concernée ne pourra être prononcé avant l'horaire précité. La compétition de la catégorie "junior" se déroule par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à 8 et par élimination directe si ce nombre est supérieur à 8. Les matchs des poules se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. S'il n'y a qu'une seule poule (de 3 à 6 joueurs), le premier de cette poule est déclaré vainqueur. S'il y a 2 poules, les 2 premiers de chaque poule s'affrontent en demi-finales croisées. Les demi-finales et la finale se jouent en 4 manches gagnantes.

ARTICLE 5

Les compétitions des catégories "masculin" et féminine débutent à 13 heures 30. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans les catégories concernées ne peut être prononcé avant l'horaire précité. Les compétitions des catégories "masculin" et féminine se déroulent par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à 80. Jusqu'à 47, le nombre de poules est fixé à 8. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les huitièmes de finales. De 48 à 80, le nombre de poules est fixé à 16. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les seizièmes de finales. Les matchs de poule se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. Dans la catégorie masculin les demi-finales et la finale se jouent en 5 manches gagnantes. Dans la catégorie féminine les demi-finales et finales se jouent en 4 manches gagnantes. Les féminines peuvent uniquement participer à la catégorie féminine

ARTICLE 6

En cas d'égalité de 2 ou 3 joueurs dans une poule, c'est le joueur qui a remporté le plus de matchs qui est classé devant. Si le nombre de matchs gagnés est identique pour 2 ou 3 joueurs, la différence se fait en faveur du joueur qui a remporté le plus de manches. Si ce nombre est, à nouveau, identique, c'est la différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de manches perdues qui permet de départager les joueurs. Si 2 joueurs sont toujours à égalité, c'est le résultat particulier de leur match qui les départage. Enfin, si les 3 joueurs restent à égalité, un match d'appui les oppose en 701 points (l'ordre de jeu est déterminé par tirage au sort à la bulle).

ARTICLE 7

Un open régional est ouvert, exclusivement, aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Darts ou de la World Darts Federation. Aucun joueur ou double ne peut être classé tête de série ou ne peut être protégé de façon quelconque dans aucune des catégories.

ARTICLE 8

Un open de comité est ouvert aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Darts ou de la World Darts Federation. Un non licencié pourra cependant participer à un open de comité de façon occasionnelle. Les points éventuellement obtenus par ce non licencié ne seront validés que si le joueur se licencie en cours de saison. Un non licencié ayant marqué des points ne sera plus autorisé à participer à un open de comité, dans quelques catégories que ce soient, sauf s'il s'est licencié entre temps. Aucun joueur ou double ne peut être classé tête de série ou ne peut être protégé de façon quelconque dans aucune des catégories.

ARTICLE 9

L'original de chacune des quatre feuilles de résultats doit être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. Trois exemplaires de la feuille de statistiques de fréquentation de la compétition sont à remplir : le premier est à adresser au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes, le deuxième est à adresser au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et le troisième est à conserver par l'organisateur.

ARTICLE 10

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité de l'organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 11

La répartition des trophées est la suivante (12 coupes ou trophées) :

	SIMPLE	FEMININE	JUNIOR	DOUBLE
1 ^{er}	1	1	1	2
2 ^{ème}	1	1	1	2
3 ^{ème}	1			
	1			
TOTAL	4	2	2	4

ARTICLE 12

Pour un open régional et un open de comité, le barème des points est le suivant (épreuve de catégorie E) :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}
11 points	7 points	4 points	2 points	1 point

Ces points ne peuvent être attribués que si le joueur ou le double a joué et gagné au moins un match.

Pour un open régional, les points comptent pour le championnat régional et pour le championnat départemental. Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes seront comptabilisés dans le classement régional.

Pour un open de comité, les points comptent pour le championnat départemental. La moitié des points est attribuée à un joueur ou à un double ayant acquis des points dans un open de comité organisé dans un comité différent de son comité d'appartenance. Aucun point ne sera attribué à un double constitué de deux joueurs de comités différents.

ARTICLE 13

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (5,00 € par inscrit senior) :

	SIMPLE	FEMININE	JUNIOR	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%			